

QUESTIONNAIRE RÉCOMMANDÉ POUR LA SYNTHÈSE

ALEMAGNE

I.

DONNÉES ÉCONOMIQUES SECTORIELLES

Énumérez les statistiques (données) économiques concernant le secteur minier (M), conformément à la classification internationale. La première année est l'an 2000, ou l'année la plus proche de celle-ci, la dernière année est 2005. Énumérez aussi des données préalables (estimations) pour 2006.

- 1.) Les entreprises du secteur selon leur dimension et la classification de l'ILO. Voir l'information sectorielle
- 2.) Les entreprises du secteur selon le propriétaire majoritaire (détenant une participation supérieure à 50%)
 - **Entreprise de l'Etat** 1
 - **Propriété privée** 3
 - **Propriété étrangère** 2

Dans la période évoquée il n'y avait en Allemagne aucune entreprise minière en propriété publique.

La société Vattenfall Europe AG et la société MIBRAG sont détenues par des étrangers, les autres entreprises sont en propriété privée nationale.

- 3.) Le nombre des salariés du secteur selon la classification ICO 88
 - **Salariés manuels (ouvriers)** (groupes 4-9.),
 - **Employés (salariés non manuels)** (groupes 1. 2., 3.).
Statistiques non disponibles
- 4.) Le secteur
 - **Production (valeur aux prix comparatifs) dont**
 - **Vente domestique** -
 - **Export**
 - **Poids du secteur dans l'industrie**
 - **Import** –*importante quantité d'antracite importée*
- 5.) Quelles sont les évolutions des facteurs susmentionnés aux points 1-4 entre l'année 2000 et 2005 (ou la dernière année dont les statistiques soient disponibles)?
- 6.) **Évaluation écrite de la situation du secteur** (au maximum 3 pages!)

Voir annexe No 1.

II. CADRE JURIDIQUE

Évoquez les principaux éléments du cadre juridique portant sur le secteur minier (**nombre de loi, date de leur entrée en vigueur**)

En Allemagne l'institution du dialogue social est réglementée dans tous les secteurs par une loi très importante, la « *Betriebsverfassungsgesetz* ». C'est la loi intitulée « Tarifvertragsgesetz » qui détermine le résultat des négociations collectives. Trois lois (« *Mitbestimmungsgesetz* », « *Betriebsverfassungsgesetz* », 1952, « *Montanmitbestimmungsgesetz* ») réglementent la participation des salariés au Conseil de Surveillance. L'effectif de la participation des salariés est réglementé secteur par secteur. Dans le secteur minier et la métallurgie les salariés disposent de droits identiques.

III. PRIVATISATION

1.) La privatisation a-t-elle déjà commencé et ou en est-elle dans les différents secteurs?

- Quel % des anciennes entreprises est concerné par la privatisation?
 - Quel % des salariés est concerné?
 - Quel % des salariés a été concerné par l'externalisation (outsourcing)?
 - Quel % des salariés employés dans les anciennes entreprises est au chômage?
- Après 2000 aucune privatisation n'a eu lieu

2.) **Présence du capital étranger**

- Quel est le % des investisseurs stratégiques est quelle est celui des investisseurs financiers dans l'ensemble des investisseurs ?
- De quels pays les investisseurs sont-ils venus? Quelle est leur participation (en %)
- Quels investisseurs multinationaux et étranger ou/et investisseur nationaux sont présent dans le secteur? (Dans quelles sociétés, quelles activités ont-ils investi?)

Il n'y avait aucun investisseur financier, aucun changement ne s'est produit entre 2001 et 2005

3.) **Quelles sont les performances des sociétés privatisées?**

4.) Quelles sont les possibilités dont disposent les syndicats et les représentations des salariés ?

- Au début de la privatisation - aucune réponse
- Lors du changement effectif de propriétaire - aucune réponse
- Quelle est la participation dans les nouveaux organes d'entreprises (Conseil de surveillance, etc.) – cette participation est déterminée par les lois mentionnées au chapitre II.

Développer par écrit votre avis sur les expériences positives et négatives liées aux privatisations. Aux point 1-4 exprimez vous séparément sur le secteur minier, le secteur de la chimie et les secteurs énergétique.

IV.

DIALOGUE SOCIAL – SYNDICATS, ORGANISATIONS PATRONALES

- 1.) Quelles confédérations/organisations syndicale/patronales nationales sont représentées par des organisations membres sectoriels/par des organisations patronales affiliées? Précisez la dimension des organisation (dénomination, adresse exacte) Quelle est la coopération entre les organisations?
 - Uniquement la IG BCE – avec un taux de syndicalisation de 85-97%
 - Des organisations patronales dans les différentes activités minières
 - 2.) Le taux de syndicalisation au niveau des lieux du travail (en % de l'effectif global) entre 2000-2005. *IG BCE dont le taux de syndicalisation correspond a 85-97% et demeure inchangée pour l'essentiel*
 - 3.) Quel est le nombre de lieux de travail où il n'y a pas de syndicat (pour les PME et pour les grandes entreprises) –

Aucun changement
 - 4.) Est-ce que parallèlement aux syndicats d'autres organisations représentant les salariés sont présentes sur les lieux de travail?
 - Les comités d'entreprise, la description détaillée de leurs activités *-il existe des comités d'entreprise (Voir le chapitre II)*
 - Les comités d'hygiène et de sécurité du travail, la description détaillée de leur structure *-les commissions des comités d'entreprise*
 - La représentation des salariés dans le Conseil de Surveillance, etc. Par qui sont-ils élus ou délégués ?
- il y a une représentation des salariés dans le Conseil de Surveillance, en fonction de la dimension de la société. Une loi séparée réglemente le cas où ce sont les comités d'entreprise ou les salariés qui élisent (délèguent).
 - 5.) **Existent-ils**
 - Des conventions avec le gouvernement ou avec des organisations patronales nationales? *Non*
 - Des conventions collectives sectorielles, des conventions salariales sectorielles? *- oui*
 - Des conventions collectives, des conventions salariales au niveau des lieux du travail ?
- occasionnellement
- a) Au cas où il n'y a pas de conventions au niveau sectoriel

- b) Les conventions collectives déterminant l'application des conventions collectives, notamment
- 6.) - le % des entreprises qui l'appliquent? - **100 %**
- le % des salariés sur lesquels les conventions collectives s'appliquent - **100 %**
- 7.) Existe-t-il un dialogue social au niveau sectoriel? Comment fonctionne-t-il? – ***il n'y a pas de dialogue sectoriel séparé, la coopération est réalisée par l'intermédiaire des comités d'entreprise, à la base d'un accord des parties conclu dans les différentes entreprises***

V. PROPOSITIONS

- 1.) **Les perspectives du secteur, une description brève (au maximum 3 pages) – *Voir les informations sectorielles***
- 2.) Les principaux objectifs et principales revendications des syndicats. Si possible, présentez une ou deux études de cas avec la présentation des meilleurs et des plus mauvais cas (au maximum 3 pages) – ***d'éventuels problèmes politiques, le financement de l'extraction de l'antracite***
- 3.) Propositions concernant le *Manuel* présentant les meilleures pratiques et le *Guide* portant sur les restructurations – documents à élaborer dans le cadre du projet UE. (au maximum 3 pages) – ***voir le rapport.***
- 4.) **Demandes, propositions, suggestions.**

La situation de l'industrie minière en Allemagne

Bien que de nombreux secteurs miniers existent en Allemagne, dans ce rapport nous nous concentrons sur l'extraction de l'antracite, du lignite, de la potasse et du sel minéral

Figure: La répartition des ressources énergétiques
Allemagne 2005 (2004)

Énergie nucléaire
Lignite
Anthracite
Gaz naturel
Énergie renouvelable
Autres

619 milliards kWh en Allemagne en 2005 (données de l'année précédente, de 2004)

Figure : Bassins miniers en Allemagne
Lignite
Anthracite

L' "energy-mix" de l'Allemagne.

L'antracite et le lignite jouent un rôle important dans la consommation énergétique primaire

Anthracite

En Allemagne une seule entreprise exploite l'antracite, la Société RAG AG à Essen. Les mines se situent dans les Lands du Nord -Rhein-Westphalie et de la Saar.

Le prix de l'antracite d'Allemagne est approximativement trois fois plus élevé que le prix de l'antracite sur le marché mondial. En vue de réduire la dépendance de l'importation du charbon et de la sauvegarde des emplois, le gouvernement allemand subventionne la production d'antracite. Les dernières années une décision politique a été prise en vue de réduire la subvention ayant provoqué la diminution de la production de charbon.

Les gouvernements, les entreprises et les syndicats ont signé un accord sur la mise en place d'un processus d'ajustement non accompagné de licenciements.

Figure: Diminution de l'extraction de l'antracite en Allemagne

Nombre de salariés
Capacités en Mrd tonnes

Plan concernant l'avenir

La production a diminué de cinquante millions de tonnes en 1997 à 26 millions de tonnes en 2005 et jusqu'en 2012 une diminution représentant une production de 16 millions de tonnes est prévue. Le nombre des salariés correspondant en 1997 à 84 milles a diminué et représentait 36 milles en 2005-ben. En 2012 on estime qu'au total seulement 20 milles salariés travailleront dans le secteur. En correspondance avec ces tendances les subventions de l'États ont également diminué.

La mise en place d'un processus d'adaptation s'avère difficile. Les salariés plus âgés peuvent bénéficier d'une préretraite, les mineurs des mines souterraines peuvent prendre leur retraite à 50 ans dans le cas où ils ont travaillé au moins pendant 25 ans au fond. Les autres salariés vont à la retraite à 55 ans.

De nombreux salariés changent d'activité. Ces personnes trouvent du travail dans d'autres secteurs. La société aide ses employés à trouver un nouvel emploi et leur offre des formations.

De nombreuses autres mesures sont nécessaires pour promouvoir ce processus, qui touche le secteur minier de plusieurs façons: des emplois disparaissent, des fournisseurs perdent leurs commandes.

Ce processus a des conséquences supplémentaires: de nombreux postes de travail disparaissent dans les industries des fournisseurs. La puissance économique du secteur minier est en déclin. Il n'est pas facile de créer de nouveaux emplois. Le taux de chômage s'accroît. Il est difficile pour les nouvelles sociétés de s'implanter. Les sociétés nouvellement implantées sont plus petites et offrent moins de postes de travail que la mine.

L'impact sur l'approvisionnement énergétique de ce processus est la croissance continue de la dépendance des importations d'antracite.

Figure Effet dans le domaine de l'approvisionnement énergétique dans l'UE 25

Source: Commission de l'UE 2004

Pétrole
Gaz
Charbon
Total

Lignite

4 entreprises réalisent l'extraction de lignite en Allemagne:

A l'Ouest du pays la société *RWE* en Rhénanie près de Cologne, la société minière *Vattenfall Europe Mining AG* dans le Lausitz, la société *MIBRAG* près de Leipzig ainsi que la société *BKB AG* près de Helmstedt (entre Hannover et Magdeburg).

La période allant de 1989 à 2000 était difficile dans les régions de l'Est et du centre de l'Allemagne. Pendant le processus de la réunification le nombre des emplois a été réduit de 138 milles à 10 milles.

Pendant la période étudiée dans le présent rapport (2000-2005) les sociétés ont été relativement performantes. En pratique des licenciements n'ont pas eu lieu. Dans la région de Helmstedt le stock de charbon a diminué et en conséquence aussi des emplois ont été supprimés (en 1989 – 2335 emplois; en 2000 – 780 emplois; en 2005 – 655 emplois).

Pendant cette période la société s'est ouverte vers d'autres secteurs d'activité et ainsi offre de nouvelles perspectives aux salariés et à l'entreprise. Le syndicat (IG BCE) s'est largement impliqué dans ce processus

L'extraction du lignite se réalise à ciel ouvert et cela est l'une des explication de la compétitivité du secteur. Les sociétés minières n'ont guère besoin de quelconque subvention.

Figure: Le nombre des salariés dans les mines de lignite 1989-2005

Étant donné que l'exploitation à ciel ouvert exerce un impact considérable sur le système écologique, les questions écologiques représentent un véritable défi pour l'extraction du lignite.

La restructuration des anciens sites miniers est une tâche importante pour les sociétés minières. Les anciens sites miniers sont reconvertis en zones disposant d'une valeur écologique ou en zones de récréation.

La délocalisation des villages situés sur des sites où il est prévu de créer dans l'avenir des exploitations à ciel ouvert est la condition préalable incontournable pour le maintien de l'exploitation du lignite. Bien que les propriétaires des terrains sont dédommagés adéquatement, la population proteste parfois ou entame une procédure juridique. Certaines procédures sont allées jusqu' à la Cour Constitutionnelle.

Le lignite extrait est utilisé à 98% pour la production énergétique. En proximité des mines à ciel ouvert on trouve toujours des centrales. Il est important que l'on réduise la quantité des matières toxiques émises en conséquence du processus de combustion. Les centrales sont équipées des technologies les plus modernes et cela permet de réduire la quantité d'émission.

La nouvelle génération des centrales fonctionne avec grande efficience. Ce sont ces centrales qui permettent d'exploiter le charbon d'une façon efficiente et simultanément elles permettent de réduire les émissions.

Les recherches actuelles se dirigent vers la mise en place d'une centrale sans aucune émission de CO₂.

Extraction de potasse et de sel

En Allemagne une seule société est spécialisée à l'extraction de potasse. La société *K+S AG* détient 6 mines de potasse. Les années 90 les sociétés minières de potasse en activité en Allemagne de l'Ouest et de l'Est ont fusionné. Malgré que ce processus a causé de nombreux licenciements, le processus avait été inévitable pour que le secteur puisse maintenir sa compétitivité sur le marché mondial.

Figure: Mines de potasse en Allemagne

1972 - 24 mines 1988 – 17 mines 2004 – 6 mines

Pendant la période observée dans le présent rapport (2000-2005) aucune mine n'a été fermée.

Les dernières années l'effectif des mines n'a pas diminué, l'effectif demeure stable.

Le plus grand défi pour l'industrie européenne de potasse sont les importations de potassium en provenance de la Russie et de la Biélorussie. L'État russe et l'état de la Biélorussie subventionnent la production de la potasse par les bas prix du gaz et des transports.

Au cours des dix dernières années, la Commission Européenne a pris de nombreuses mesures à l'égard du dumping des prix. Dans le proche avenir, une décision est attendue sur le maintien des mesures anti-dumping. Sans des mesures s'opposant au prix de dumping appliqués à la potasse, l'ensemble des mines fonctionnant sur le territoire de l'Union Européenne devra être fermé.

La plus grande société de mine de sel est la société *SWS AG* à Heilbronn et la société *ESCO* à Hannover. La société *SWS* compte environs 1200 salariés, alors que *ESCO* a un effectif approximatif de 900 personnes. Au cours des dernières années, on constate que l'effectif est demeuré stable dans le secteur.

Les principaux produits sont: le sel chimique, le sel alimentaire et le sel routier.

Toutes les sociétés productrices de potasse et de sel minéral ont des participations dans des sociétés situées dans d'autres pays membres de l'UE. Les grandes sociétés européennes de commercialisation préfèrent s'approvisionner auprès d'un seul fournisseur. C'est l'une des raisons de leurs investissements.